

## PROGRAMME DE FORMATION

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Obligation réglementaire : Le Code du Travail (articles L4221-1 et L 4121-2)

**NIVEAU de FORMATION :**



Initial

Perfectionnement

**DUREE :** 2 journées de formation soit 12 heures. Auxquelles il convient d'ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

**PUBLIC :** Tout public, de **4 à 10 personnes**.

En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accidents). Au-delà de 10 participants la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14 participants.

**PRE-REQUIS :**

Aucun.

**TYPE D'ACTION :**



Acquisition des connaissances, Prévention.

**LIEU :**



Dans nos locaux ou en entreprise.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

Le sauveteur secouriste du travail devra être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. Pour cela il devra faire l'acquisition des deux domaines de compétences ci-dessous :

- 1) **Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.**
- 2) **Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.**

### CONTENU DE LA FORMATION :

- **Domaine de compétences 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.**

**C1** Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention.

**C2** Etre capable de réaliser une protection adaptée.

**C3** Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

**C4** Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

**C5** Etre capable de secourir la(les) victimes(s) de manière appropriée.

- **Domaine de compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

**C6** Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

**C7** Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention.

**C8** Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise d'une ou de plusieurs situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

## En supplément avec l'avis du médecin du travail

### \*\*Situations Inhérentes aux risques spécifiques (liés à l'entreprise)

Est appelé risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique....

### METHODE PEDAGOGIQUE :

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Au cours de chaque séance, un rappel est fait sur les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

### EVALUATION DU SST :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel certification des Sauveteurs Secouriste du Travail. Ils sont transcrits dans la grille de certification de compétences.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de SST valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

### MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur propre matériel pour la réalisation de la formation SST (mannequins, défibrillateur, protections buccales et matériel de désinfection, plan d'intervention, support magnets ou vidéo projecteur avec ordinateur portable) documents administratifs conformes à la réglementation INRS.

Nos salles de formation sont équipées en fonction du type de stage : ordinateur, vidéoprojecteur et écran pour la partie théorique.

Si le stage est effectué dans les locaux de l'entreprise, prévoir une salle de réunion permettant la réalisation d'études de cas et une chaise par participant.